

INTERVENTION DES ELUS DU CE BRETAGNE  
POINT N°4

<p><b>LES PLANS VENDEURS EN 2005</b></p>
--

Les élus du CE se posent la question de la pertinence de tels plans, que ce soit, celui proposé par l'AD ( pour des compléments et des créations d'emploi dans de nouvelles agences), ou par l'AVSB pour ses plateaux 1014 et 1016 en remplacement de contrats CDD en place depuis de trop nombreux mois.

- En premier lieu se pose la question des places proposées et de l'intérêt qu'elles ont suscité auprès de nos collègues , malgré des propositions financières conséquentes.
- AD : au début 40 places proposées, pour s'arrêter à 20 retenues et peut être moins aujourd'hui en poste .Vous pouvez nous renseigner à ce sujet ?
- 10/14 et 10/16 : Vous espériez une vingtaine de candidatures pour combler les emplois occupés par des CDD. D'après l'encadrement, ces emplois existaient en rédéploiement ou en migration des services techniques.
- Aujourd'hui , seulement 6 candidats retenus , plus 3 ou 4 collègues de HLR que vous avez relancés.
- Il manquera toujours fin Mars 2006 (fin de la formation) une dizaine d'emplois. On peut se demander si de nouveaux CDD vont arriver ou si de véritables CDI vont être créés.  
En effet les CDD ne devaient plus exister sur le plateau 1014 de Quimper après les vacances de l'été 2006.
- De plus, suite à la montée en compétence des vendeurs 1014 sur les offres Wanadoo, 17 personnes supplémentaires seraient prévues sur ces plateaux ?
- En ce qui concerne le 1016 pour lequel certains emplois étaient prévus, y a-t-il des candidatures, ou pensez vous combler ces emplois avec les réclamations Rennaises ?

- Les questions que nous nous posons après cet échec de recrutement interne :
  - Quels sont les salariés qui peuvent prétendre à ces postes ?
  - A quel moment s'agit-il de changement de métier ?
  - Quels sont les critères de sélection pour nos collègues ?
  - y a-t-il eu des débriefing pour les candidats non retenus ou qui ont arrêté en cours de processus ? Et dans ce cas quelles conclusions pouvez-vous en tirer ?
  
- Nous pensons de notre côté que les explications se trouvent ailleurs.
  - Des conditions de travail qui se dégradent, toujours plus de samedi, des horaires élastiques et contraignants pour une vie de famille correcte, la maladie très mal perçue par le management, ect... que ce soit pour nos collègues des agences ou des plateaux, qui eux, en plus, supportent (de plus en plus mal) les écoutes et les enregistrements.
  
  - On s'aperçoit que les primes +ou – importantes ,(pourquoi ces différences ? les métiers ne se ressemblent-ils pas un peu ?) pour inciter nos collègues à candidater vers un métier de la vente, ne suffisent pas et surtout ne peuvent pas remplacer des conditions de travail acceptable pour l'ensemble de nos collègues.
  
  - De plus nous voudrions apporter à nos élus DP des réponses claires de votre part sur les 2 points suivants au sujet du 10/14 :
    - Est-il vrai que tous les appels qui arrivent sur les positions de nos collègues le sont de façon aléatoire et non dirigée ? L'ensemble de nos collègues soutiennent que c'est faux, et nous ne pouvons aller que dans leur sens quand nous voyons des parts variables aller de 0 Euro à 2200 Euros pour un mois !!!!
    - Est-il vrai que vos équipes 3 P soutiennent cette idée, et dans ce cas pouvons-nous avoir des preuves tangibles de leur bonne foi ?
  
- Pour conclure, les élus du CE Bretagne de France Télécom s'interrogent sur l'intérêt de ces plans, car ils ne solutionnent en rien le manque de personnel que ce soit dans les agences ou sur les plateaux.  
De plus la détérioration des conditions de travail des salariés de ces services (manque de personnel, nouveaux horaires, objectifs toujours plus importants ect...). n'est jamais prise en compte par France Télécom.